



DISCOURS DU MAIRE « 2011 » À TOUTES LES CITOYENNES ET CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON

Tel qu'exigé par la loi, à pareille date à chaque année, je m'adresse à vous, chères citoyennes et chers citoyens pour faire le bilan des actions posées durant l'année 2011.

Il va sans dire que les principaux et les plus onéreux chantiers se sont réalisés pour celles et ceux qui devaient se conformer aux normes du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, par le remplacement ou l'installation d'un système de traitement des eaux usées. Il ne reste que quelques mois et encore beaucoup à faire. Étant donné que la Municipalité est responsable de l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* et qu'il nous est imposé par le Gouvernement du Québec, vous l'aurez compris, je vous demande bien humblement votre bonne collaboration.

Parmi les achats majeurs de votre municipalité, cette année nous avons acquis une chargeuse pelleteuse et une niveleuse servant aux routes de gravier. Ces équipements ont amélioré grandement le service offert à la population en voirie.

Le schéma de risques en incendie qui devait être réalisé en 2 ans, depuis 2002 a finalement été adopté cette année. Nous avons dû revoir toutes nos pratiques et équipements d'intervention. L'achat de téléavertisseurs bi-directionnels, d'une imprimante, et d'un logiciel de gestion pour la caserne incendie étaient devenus indispensables. Autre investissement non négligeable, soit la formation de 8 nouveaux pompiers, au coût d'environ 4 000\$ chacun. Merci au Directeur et toute sa brigade pour ces ajustements.

La principale somme versée sera la réfection du pavage d'une partie du 3^e rang Est. Des problèmes lors de la pose vont certainement nous apporter des discussions dont j'aurais très bien pu me passer.

Je suis très fier de vous apprendre qu'au moment de rédiger ce texte 16 nouvelles résidences avaient fait leur apparition, cette année, comparativement à 21 pour l'année 2010. Des nouvelles plus que réjouissantes pour Saint-Simon.

Afin de rajeunir notre image, un nouveau logo créé par une artiste locale, madame Clarisse Laliberté sera dévoilé lors de l'événement « *Les talents de chez nous* » à l'Église en novembre prochain. Plusieurs affiches et drapeaux prendront place aux entrées stratégiques et axes routiers de votre municipalité. De plus, un site internet est à votre disposition, que vous ayez besoin d'information concernant nos divers comités composant la municipalité, ou autre, de même qu'une approche par un expert en communication changera la publication de notre journal municipal *Le petit Jaseur*, dossier à suivre.

En cours d'année, nos gestionnaires municipaux ainsi que les élus ont été soumis à une formation concernant l'octroi de contrats municipaux. Le Ministère des Affaires Municipales a entrepris ces mesures suite aux nombreux scandales que vous avez vus ou lus dans les divers médias. La complexité de ces mesures nous enlève beaucoup de souplesse dans nos achats et octrois de contrats.

Pour 2012 nous pensons finir le pavage du 3^e rang Est. La Fabrique adresse une demande au Pacte Rural pour refaire les accès au Centre Communautaire, et des travaux au Carrefour des Loisirs deviennent aussi des nécessités. La Municipalité devra épauler ces organismes dans leurs démarches afin que Saint-Simon garde son dynamisme et son statut de petite municipalité où il fait bon vivre.

Finalement, à mes dévoués employés, membres du conseil, pompiers, comités, organismes et tous les autres qui travaillez à améliorer notre qualité de vie, je vous dis MERCI!

En terminant, le rapport financier de notre vérificateur pour l'année 2010 indiquait des revenus de 2 158 475\$ et des dépenses de 2 152 539\$ ce qui nous donne un surplus de l'année au montant de 5 936\$. Au 31 octobre les recettes se chiffrent à 1 973 679\$ et les dépenses à 1 821 080\$.

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le Traitement des élus municipaux, voici le détail de leur rémunération pour l'année 2011 :

Rémunération annuelle du Maire :	7 462\$
Allocation de dépenses du Maire :	3 731\$
Rémunération annuelle d'un conseiller :	1 970\$
Allocation de dépenses d'un conseiller :	985\$
Rémunération totale annuelle à la MRC pour réunions du Maire :	6 405\$
Rémunération totale annuelle du délégué à la Régie des Déchets	1 073\$

Selon l'article 955 du Code Municipal une liste est déposée en annexe de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ que la municipalité a conclu, également tous les contrats comportant une dépense de 2 000\$ conclu au cours de cette même période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de 25 000\$.

NORMAND CORBEIL, Maire